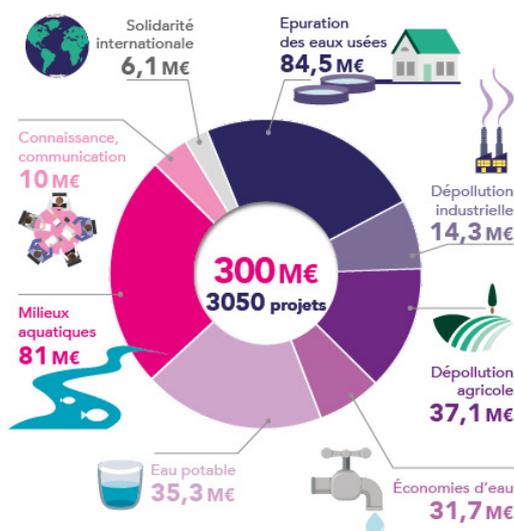


Le chiffre : 300 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2019 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 49 % des aides contribuent à l'adaptation au changement climatique]

300 MILLIONS D'EUROS INVESTIS
pour l'eau dans les bassins
Rhône-Méditerranée et Corse en 2019

Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **3 050 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle leur a accordé **300* millions d'euros d'aides** financières dont la moitié a soutenu les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 de l'agence de l'eau.

La bonne prise en compte de l'adaptation au changement climatique est d'ailleurs une des conditions de la contractualisation pluri-annuelle entre l'agence de l'eau et les Etablissements publics de coopération intercommunale ou les structures de bassin versant. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'agence s'est engagée sur **59 territoires** pour un montant total d'aides de **291 M€** sur 3 ans dans le cadre de contrats permettant de mieux cibler les actions au regard des priorités du programme « Sauvons l'eau et des enjeux locaux.

**hors aide à la performance épuratoire*

« Si le bilan 2019 est marqué par un volume d'aides financières limité compte tenu du démarrage du 11^{ème} programme d'intervention et de ses nouvelles règles d'intervention, la dernière commission des aides de l'année a attribué plus de 100 millions d'euros aux maîtres d'ouvrage des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Ca montre une très bonne dynamique » souligne Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau.

49 % des aides en 2019 contribuent à l'adaptation
> soit **146,7 millions d'euros** engagés
en Rhône-Méditerranée et Corse pour :

- Restaurer les milieux aquatiques et les habitats propices à la biodiversité
- Mieux partager et économiser l'eau
- Innové pour traiter les eaux usées et gérer à la source les eaux pluviales

Les chiffres clés en 2019 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

- 40 % des aides (119,8 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
 - 84,5 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 32,1 M€ pour le traitement des eaux usées, comprenant 8,2 M€ pour des projets innovants sur des enjeux émergents,

- et 52,4 M€ pour mieux gérer la collecte des eaux usées, notamment par temps de pluie (27,8 M€),
- 35,3 M€ octroyés à l'eau potable, dont 4,1 M€ pour restaurer la qualité des captages dégradés par les nitrates et les pesticides.

Les travaux de mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale représentent plus d'un tiers de ces aides : 40,6 M€, dont 22,9 M€ pour l'eau potable et 17,7 M€ pour l'assainissement.

- **27 % des aides (81 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, avec 58,1 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 3,9 M€ pour préserver et restaurer les zones humides, 2,2 M€ consacrés aux milieux marins, 3,1 M€ à la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau, et 11,2 M€ dédiés à l'animation territoriale de cette thématique milieux.
- **12 % des aides (37,1 M€)** vont à la **limitation de la pollution agricole**, avec la quasi-totalité attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques, notamment pour la conversion à l'agriculture biologique.
- **11 % des aides (31,7 M€)** contribuent à une meilleure **gestion quantitative de la ressource en eau**, dont 19,2 M€ pour lutter contre les gaspillages en eau potable (10,9 M€) et en irrigation (8,4 M€) et 8,2 M€ pour substituer, après économies, des ressources déficitaires.

Des projets remarquables au 4^{ème} trimestre 2019

- **Pour réduire les rejets de pollution domestique, gérer les eaux pluviales, innover pour traiter les eaux usées**

AIN Une station d'épuration unique pour traiter les eaux dans le bassin versant du Formans

La communauté de communes Dombes Saône Vallée va construire une seule et nouvelle station d'épuration pour traiter les effluents de 4 communes (Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, Toussieux et Misérieux) en remplacement de deux stations existantes qui n'ont pas la performance suffisante pour éliminer les rejets d'azote et de phosphore et dont le système d'assainissement déborde régulièrement. D'une capacité de 11 700 équivalents-habitants, le nouvel ouvrage prendra en compte le développement futur du territoire. Pour ces travaux inscrits au programme d'action du contrat « Dombes Saône Vallée » 2019-2021, la communauté de communes Dombes Saône Vallée reçoit une **aide de 1 M€ de l'agence de l'eau**.

DOUBS Une unité de méthanisation à la station d'épuration de Port-Douvot

La Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole va moderniser l'unité de méthanisation de la station d'épuration de Port-Douvot qui traite les eaux usées domestiques et industrielles de l'agglomération de Besançon, et créer une unité de traitement et de valorisation du biogaz pour une production moyenne estimée à 765 000 Nm³/an.

Actuellement dimensionnée pour traiter la pollution de 200 000 équivalents-habitants, la station valorise les boues issues du traitement des eaux par une filière de digestion de type méthanisation, aujourd'hui obsolète et dont le dispositif de valorisation du biogaz avait été abandonné.

Cette opération est inscrite dans le programme d'action du contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques avec la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole. Les travaux, dont le montant s'élève à 9,2 M€, bénéficieront d'une **aide de 3 M€ de l'agence de l'eau** sous forme d'avance remboursable.

DOUBS Mieux gérer les eaux de pluie dans l'agglomération de Besançon

Le réseau d'assainissement de l'agglomération de Besançon reçoit sans distinction les eaux pluviales et les eaux usées qui sont traitées à la station d'épuration de Port-Douvot. A l'occasion du projet de réaménagement du quartier Viotte à Besançon, destiné à accueillir un complexe de logements et services d'environ 44 000 m² de plancher, la collectivité engage des travaux sur 3,1 hectares pour mieux gérer les eaux de pluie. Confiés à deux aménageurs, d'une part la Société Publique Locale Territoire 25 et d'autre part la Société d'équipement du département du Doubs (SEDIA), les travaux de construction d'un réseau

d'assainissement dédié aux eaux pluviales avec infiltration dans le sol permettront d'éviter les débordements en cas de fortes pluies et de réapprovisionner en eau les karsts du secteur.

Pour cette opération inscrite au contrat 2019-2021 avec la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole, la SEDIA et Territoires 25 reçoivent **une aide de l'agence de l'eau de 221 620 € et 140 190 €.**

DOUBS Une nouvelle station d'épuration pour protéger le ruisseau de Bief Rouge

La communauté de communes des lacs et montagnes du Haut Doubs met en conformité les systèmes d'assainissement de Métabief et des Longevilles Mont d'Or qui traitent les eaux usées de 8 communes et de plusieurs fromageries. Aujourd'hui vétuste, la station de Métabief est incapable d'éliminer les rejets d'azote et de phosphore. Celle des Longevilles Mont d'Or ne fonctionne plus très bien, même si le traitement des eaux est conforme à la réglementation. Une nouvelle unité de traitement sera construite sur le site des Longevilles Mont d'Or, pour remplacer les 2 anciens ouvrages. D'une capacité de 18 000 équivalents-habitants, elle permettra de rejeter les effluents traités dans le Doubs et non plus dans le ruisseau de Bief rouge dont le débit est trop faible. La construction d'un bassin d'orage de 1 300 m³ sur la commune de Métabief et d'un réseau de transfert des effluents compléteront le nouveau dispositif d'assainissement. Pour ces travaux, la collectivité reçoit **une aide de 3,3 M€ de l'agence de l'eau** sur un montant total de 13,2 millions de travaux.

HERAULT Une nouvelle station d'épuration pour Lamalou-les-Bains

La commune de Lamalou-les-Bains, située en zone de revitalisation rurale, va construire une nouvelle station d'épuration afin d'augmenter la capacité de traitement des eaux à 5 700 équivalents-habitants et ainsi pouvoir raccorder, à terme, 2 hameaux de la commune de Taussac-la-Billière. Le projet intègre un traitement du phosphore ainsi qu'un traitement tertiaire bactériologique, pour répondre aux exigences du milieu en matière de qualité des baignades en période estivale. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,1 M€**, allouée au concessionnaire SAUR dans le cadre d'une délégation du service public d'assainissement.

BOUCHES-DU-RHÔNE Reconstruction de la station d'épuration des eaux de La-Fare-les-Oliviers dans le Pays Salonais

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence va construire un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées à proximité de la station actuelle de la Fare-les-Oliviers afin d'étendre sa capacité de traitement à 14 000 équivalents-habitants. Cette station d'épuration rejette ses eaux traitées dans l'Arc, avant l'embouchure dans l'étang de Berre. Vétuste, elle arrive aujourd'hui à saturation et ne répond plus aux exigences réglementaires. Ses dysfonctionnements répétés par temps de pluie et ses départs de boues chroniques dans le cours d'eau ont contribué à la dégradation de l'Arc. En outre, elle ne dispose pas de traitement des matières azotées et phosphorées devenu obligatoire en raison du classement de l'étang de Berre et de ses affluents en zone sensible pour l'eutrophisation.

Le nouvel ouvrage intégrera un traitement poussé sur la pollution organique et les nutriments et la mise en place de zones de rejets intermédiaires avant d'atteindre le milieu naturel. Afin de mieux gérer les eaux de pluie, le projet s'accompagne également de la création d'un bassin d'orage sur la station. Pour ces travaux qui permettront d'améliorer la qualité des eaux de l'Arc et de réduire les apports de nutriments à l'étang de Berre, la Métropole reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,9 M€** sous forme de subvention et d'avance.

- **Pour réduire les rejets de pollution industrielle**

JURA Réduire les substances toxiques rejetées dans la Saône

La société Solvin France exploite au sein de la plateforme chimique de Tavaux (Jura), une unité de fabrication de polychlorure de vinylidène, utilisé pour l'emballage et la conservation des aliments et médicaments. La production du monomère, le chlorure de vinylidène VDC, réalisée sur le site également, est à l'origine d'un flux de substances émis dans le réseau de la plateforme qui représente 3,5 kg/an de trichloroéthylène, 24 kg de chloroforme et 24 kg de 1,1-dichloroéthylène.

Pour réduire ce flux avant mélange dans les eaux provenant des autres unités de fabrication du site, la société Solvin va améliorer le traitement existant afin de ramener les seuils de rejet du trichloroéthylène et

du chloroforme à des valeurs inférieures à leur limite de quantification et ainsi en supprimer le flux mesurable. Pour le 1,1-dichloroéthylène, le niveau de performance espéré se situe entre 80 et 90% de réduction et donc un flux résiduel au maximum de 5 kg/an.

La réduction des substances émises par la plateforme chimique de Tavaux est une priorité nationale, le site étant répertorié parmi les émetteurs les plus importants du pays pour de nombreuses substances et soumis à réduction pour plusieurs d'entre elles, dont le trichloroéthylène et le chloroforme.

Le projet répond à l'objectif de réduction des flux de substances dangereuses et également à celui de reconquête de la qualité de la Saône, qui reçoit les rejets du site.

La société Solvin France reçoit une **subvention de l'agence de l'eau de 698 000 €** sur un montant total de travaux de 2 M€.

BOUCHES-DU-RHÔNE **Dépollution des eaux de carénage au Grand Port Maritime de Marseille**

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) va collecter et traiter les eaux de carénage des « formes » utilisées pour la réparation des navires. Les formes sont de grands bassins équipés de systèmes d'évacuation et de remplissage, permettant de mettre en cale sèche les bateaux. L'activité de carénage et de réparation des bateaux génère de la pollution toxique. Actuellement, aucun dispositif pérenne de traitement des eaux des formes de carénage n'existe et les eaux souillées sont évacuées dans la baie de Marseille, plus précisément dans la petite rade, qui est en mauvais état chimique.

Dans le cadre du contrat de baie de Marseille, le GPMM engage des travaux pour réduire significativement les volumes de déchets polluants liquides et solides.

L'aide de l'agence de l'eau, programmée dans un contrat portuaire signé avec le GPMM et l'Etat, s'élève à **7 M€**. Elle concerne une première tranche de travaux pour les plus grandes formes de carénage et correspond aux sites les plus polluants.

- **Pour préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'alimentation en eau potable**



SAVOIE **Puiser l'eau du lac du Bourget pour soulager les sources du massif du Revard**

La communauté d'agglomération Grand Lac va créer un réseau de transfert d'eau dit « barreau Est » pour amener de l'eau puisée dans le lac du Bourget vers les hauteurs d'Aix les Bains et ainsi réduire les prélèvements d'eau dans les sources du massif du Revard, en cas de débit insuffisant. Le bassin versant du Sierroz présente en effet un déficit structurel en eau. La ressource disponible ne permet pas d'assurer l'ensemble des besoins existants tels que l'alimentation en eau potable majoritairement et l'abreuvement du bétail, sans assécher les milieux. La première tranche de création du Barreau Est permettra de substituer 3 sources du bassin versant du Sierroz : les Fontannettes, la Meunaz et la Monderesse, pour un volume annuel à substituer de 744 000 m³.

L'opération comprend la construction de deux réservoirs de 2000 m³, la création d'une station de pompage et d'une canalisation d'environ 800 ml pour relier les 2 réservoirs et la pose d'environ 2 900 ml de canalisation. Pour ces travaux, la collectivité reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,7 M€**.



CORSE **Réduire les prélèvements d'eau dans le ruisseau de San Petru et améliorer la distribution en eau potable à Quenza**

La commune de Quenza, historiquement alimentée en eau à partir d'un canal d'irrigation issu d'une prise en rivière dans le ruisseau de San Petru, va construire un nouveau réservoir d'eau potable de 100 m³ afin d'améliorer la distribution de l'eau en période estivale de pointe. Le volume d'eau actuellement prélevé ne permet pas de respecter le débit minimum d'étiage du cours d'eau, et la prise d'eau ne peut donc pas être régularisée réglementairement. Par ailleurs, la qualité de l'eau prélevée nécessiterait l'installation d'une usine de potabilisation performante et coûteuse, la ressource étant vulnérable aux pollutions. La commune va également aménager des périmètres de protection des forages de Tubiana, Tafani, et Orsatti. L'équipement et le raccordement de forages, en substitution à la prise dans le canal, permettra d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et, in fine, rendra possible la régularisation réglementaire de la prise dans le San Petru. La commune va bénéficier d'une **aide de 289 400 euros de l'agence de l'eau** pour ces deux opérations.



CORSE Réhabiliter et protéger des captages d'eau potable à Pastricciola

La commune de Pastricciola va améliorer son réseau d'eau potable qui date des années 1950/1960 et dont l'état de vétusté est à l'origine d'importantes pertes en eau, mais aussi d'une distribution d'eau non conforme aux normes de potabilité. La commune va notamment mettre en place des périmètres de protection des 5 captages de sources (Vallone, A Gabia, Coda di Volpe, Tucarellu, et Bacchili) ainsi que des 2 forages (Pastricciola et Guigliazza) et réaliser un réservoir de 20 m³ au hameau de Frassetu. Pour ces travaux indispensables à la distribution d'une eau conforme aux normes de potabilité, mais aussi pour optimiser la production des sources, la commune reçoit **une aide de 486 500 euros de l'agence de l'eau.**



CORSE Remplacer une canalisation fuyarde jusqu'au réservoir de Piombello

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Cinarca et du Liamone va procéder au renouvellement de la conduite d'eau jusqu'au réservoir de Piombello d'une capacité de 1 600 m³. La pose de 750 ml de canalisation, permettra de réduire les fuites d'eau et d'améliorer le rendement des réseaux du littoral. L'agence de l'eau apporte une **aide de 211 400 euros**



AUDE Moderniser les réseaux d'irrigation pour économiser l'eau du bassin de l'Aude

- **L'association des irrigants ASA de l'ancien étang de Marseillette** va modifier son système d'irrigation afin de réduire ses prélèvements dans la rivière Aude, dont le bassin versant est déficitaire en eau. Dans le cadre du contrat de canal initié en 2015 avec l'agence de l'eau et du plan de gestion de la ressource en eau, l'ASA engage une première tranche de modernisation du réseau. La modification de la prise d'eau en rivière et de l'alimentation en eau de la pisciculture ainsi que la réparation des fuites des canaux d'irrigation permettront d'économiser plus de 5 millions de m³ d'eau soit 10% du prélèvement d'eau. L'ASA reçoit **1,4 M€ d'aide de l'agence de l'eau.**
- **Le syndicat mixte du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac** qui regroupe l'ASA du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac et les communes de Luc sur Orbieu, Ornaison et Boutenac et Lézignan-Corbières, poursuit le programme de modernisation du réseau d'irrigation. Depuis 2009, suite aux premiers travaux, l'ASA gère le canal gravitaire et un réseau pilote sous pression constitué d'une station de pompage dans le canal à Luc sur Orbieu qui dessert 60 ha, ainsi qu'une station de pompage dans la nappe à Ornaison. Elle a également mis en place un plan de gestion de la ressource en fonction du débit de l'Orbieu et du niveau de cette nappe. Cela a permis de diminuer les prélèvements d'eau notamment lors de l'étiage. La deuxième tranche de travaux prévoit de remplacer le réseau d'irrigation gravitaire, gourmand en eau, par un système sous pression plus économe, de réduire les fuites sur le canal principal, de mettre en place une télégestion et de mailler les réseaux existants afin de créer un seul réseau sous pression. Objectif : réaliser une économie d'eau de 300 000 m³ par an. Le Syndicat mixte reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1 M€.**

- **Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et favoriser la biodiversité**



AIN Rendre franchissable par les poissons du Rhône le barrage de Villebois

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) va mettre en place une passe à poissons sur le barrage de Villebois dans l'Ain. Cet ouvrage est un obstacle à la circulation des sédiments et des poissons notamment les salmonidés (truite fario et ombre commun), le brochet, les cyprinidés d'eau vive (hotu et barbeau) et la lotte. Inscrite au plan Rhône et validée par l'Agence Française pour la Biodiversité, la construction de la passe à poissons se fera sur la berge en rive droite du Rhône. Constituée d'une succession de 30 bassins connectés, la passe se déversera directement dans le Rhône à l'aval du barrage. Pour ces travaux d'amélioration de la franchissabilité du barrage d'un montant global de 6,5 M€, la CNR reçoit **une aide de 2,6 M€ de l'agence de l'eau.**



LOIRE Restaurer la rivière Gier en milieu urbain

Saint-Etienne Métropole (SEM) poursuit ses travaux de restauration du Gier, une rivière fortement dégradée en raison d'une urbanisation et d'une industrialisation importantes, mais aussi de nombreuses infrastructures de transport (autoroute, voie SNCF), qui ont conduit à une artificialisation des berges et la rectification du cours d'eau, voire à sa couverture totale sur certains secteurs urbains. Dans le cadre du contrat de rivière Gier (2013-2020), la SEM entreprend à Rive-de-Gier une restauration écologique et paysagère visant également à protéger les habitants des crues de la rivière. Les travaux permettront au Gier de retrouver de l'espace de liberté en triplant la largeur de son lit, d'améliorer l'état écologique des eaux, de rétablir la circulation des poissons et des sédiments sur 9 km avec la suppression d'un seuil infranchissable et d'aménager le Couzon au niveau de sa confluence avec le Gier. L'agence de l'eau apporte à la SEM une **aide de 4,1 M€**.



ISERE La Romanche libérée sur 60 km entre le haut Oisans et la confluence du Drac avec l'Isère

EDF va remplacer 5 prises d'eau et 6 centrales électriques situées dans les gorges de la Romanche par une unique chute. Le projet comprend également le démantèlement des équipements actuels, dont 5 ouvrages en rivière (barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux, des Clavaux et de Pierre Eybesse). Ce projet permettra à terme de rouvrir le cours d'eau sur environ 60 km entre le haut Oisans et la confluence du Drac avec l'Isère à Grenoble. Pour financer les travaux de démantèlement des 5 barrages, EDF reçoit **une aide de 12,4 M€ de l'agence de l'eau**, soit 14 M€ au final en prenant en compte la subvention apportée en 2018 pour la phase de maîtrise d'œuvre.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE Des plantations de haies en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de l'appel à projets « eau et biodiversité 2019 » de l'agence de l'eau, la **Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté** va planter 12 800 mètres linéaires de haies et 320 arbres isolés dans les secteurs du Val de Saône en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, du Pays Graylois (Haute-Saône), de la Plaine du Jura et dans le bassin versant de l'Allan/Allaine (Doubs/Territoire de Belfort). Ces actions s'inscrivent dans la stratégie régionale en matière de biodiversité et permettront la restauration et la préservation de corridors écologiques au sein de la trame turquoise. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **349 300 euros**.



GARD Poursuite de la revitalisation du bassin du Vistre

L'établissement public territorial du bassin du Vistre entreprend des travaux de revitalisation du Buffalon, un cours d'eau qui traverse la commune de Rodilhan dans un chenal artificialisé et uniforme. Cette configuration résulte d'aménagements successifs visant à rendre cultivable la plaine du Vistre et de ses affluents avec des conséquences écologiques (perte de la biodiversité) et sociales (désintérêt total de la population pour ce cours d'eau). Le Buffalon sera donc revitalisé sur environ 2 km entre le centre-ville de Rodilhan et la confluence avec le Vistre, à proximité de 2 sites déjà restaurés ce qui augmente la valeur écologique de chacune de ces opérations. Les travaux consisteront à créer des méandres, adoucir les pentes des berges, supprimer des ouvrages hydrauliques et végétaliser les rives au profit du développement de la biodiversité locale notamment la Diane, l'Agrion de Mercure et les chauves-souris. Pour cette opération, inscrite au contrat Vistre 2018-2020 et qui participe à la réappropriation des cours d'eau et des espaces riverains par la population, l'agence de l'eau apporte **une aide de 1,3 M€**.



VAUCLUSE Redonner de l'espace au Lez pour un fonctionnement plus naturel en cas de crue

Le syndicat mixte du bassin versant du Lez entreprend des travaux de restauration de la mobilité du Lez (affluent du Rhône) sur 4 km. Comme beaucoup de cours d'eau méditerranéens, les crues du Lez sont violentes et destructrices. Le recul de digues permettra à la rivière de disposer d'une largeur maximale de 200 mètres (avec une moyenne de 100 mètres), sachant qu'actuellement, le lit mineur est de 30 mètres. La création de cette nouvelle zone de divagation consiste à :

- détruire un seuil puis en construire un nouveau avec une passe à poissons en rive droite ;

- déporter l'endiguement existant par la réalisation d'une digue de contention éloignée en rive gauche de Lez, avec la création d'épis pour faciliter les écoulements des eaux ;
- créer 2 brèches dans la digue existante afin de faciliter la destruction naturelle et progressive de l'ouvrage existant et la reprise de la mobilité latérale par la rivière ;
- restaurer les berges en enlevant les enrochements et restaurer la végétation.

Pour ces travaux qui permettront de protéger d'une crue centennale la ville de Bollène, de restaurer la continuité écologique, l'espace de bon fonctionnement de la rivière et la qualité des milieux, le syndicat reçoit une **aide de 1,3 M€ de l'agence de l'eau**.

**49 % DES AIDES CONTRIBUENT A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, EN 2019**

2019 est la première année du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité **aux actions d'adaptation au changement climatique**. L'objectif des 40% d'aides dédiés à cette thématique est dépassé avec **146,7 millions d'euros** engagés en 2019 avec des actions visant à :

- **restaurer les milieux aquatiques** et les habitats propices à la **biodiversité** (52%),
- **mieux partager et gérer l'eau** (38%), notamment en l'économisant grâce à la lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable et à la modernisation des systèmes d'irrigation agricole ou en substituant de nouvelles ressources à celles déficitaires,
- **innover en matière de traitement des eaux usées** (valorisation et réutilisation de l'énergie et des matières) **ou de gestion à la source des eaux pluviales** (désimperméabilisation par déconnexion des eaux pluviales pour infiltration) (9%).

Les actions sur les milieux et les économies d'eau constituent bien les leviers prioritaires de l'adaptation au changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie

Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com